

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Verzy

Par arrêté n°CC-PTVCMR-2024-33 en date du 22 juillet 2024, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du PLU de Verzy

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 32 jours :

**DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 A 10H00
AU JEUDI 31 OCTOBRE 2024 A 18H00**

Les principaux objectifs de l'élaboration sont :

- préserver ou mettre en valeur le cadre de vie et notamment les qualités paysagères du territoire,
- encadrer le développement urbain de la commune,
- permettre l'accueil ou la pérennisation des activités,
- développer l'offre de logement,
- améliorer les déplacements intra-muros.

Monsieur François BRICE, ingénieur industriel retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, la décision de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le mercredi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de Verzy (place de l'Hôtel de ville 51380 Verzy), et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 30 septembre 2024 de 10h00 à 12h00**
- **Samedi 19 octobre 2024 de 10h00 à 12h00**
- **Jeudi 31 octobre 2024 de 16h00 à 18h00**

Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Verzy, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet d'élaboration/ du PLU de Verzy, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims.

Le Président